

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Caroline Bureau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/06ca0824bacdb9e7652e9694>

Date d'obtention : 2023-01-10 16:16:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un guide d'intervention établie avec des étapes précises afin de vérifier la gravité et le contexte des événements qui nous sont rapportés. Je dois donc utiliser ce guide lorsqu'on me rapporte ce genre de situation à l'école.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela m'apprend davantage mon rôle et où sont mes limites d'interventions. De plus, cela m'apprends à accueillir ce type de situation et être ouverte pour mieux accompagner les victimes. J'ai maintenant des réponses à mes questions comme : Est-ce que je dois voir la photo en question.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention à rester discrète pour que personne ne se contamine ou continue de partager la photo ou vidéo.

Je ferai attention à la confidentialité des jeunes.